

---

# NORME INTERNATIONALE 3218

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Huiles essentielles — Principes de nomenclature

*Essential oils — Principles of nomenclature*

Première édition — 1976-06-15

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 3218:1976

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3924c3b8-0862-4f13-b4d9-cfd6fe454e2c/iso-3218-1976>



---

CDU 628.5.001.4

Réf. no : ISO 3218-1976 (F)

**Descripteurs** : huile essentielle, nomenclature.

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration des Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3218 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 54, *Huiles essentielles*, et a été soumise aux Comités Membres en mai 1974.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

[ISO 3218:1976](#)

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Portugal
Allemagne	France	Tchécoslovaquie
Belgique	Inde	Thaïlande
Chili	Italie	Turquie
Égypte, Rép. arabe d'	Pays-Bas	Yougoslavie

Aucun Comité Membre n'a désapprouvé le document.

# Huiles essentielles — Principes de nomenclature

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale fixe les principes à adopter pour désigner, en français et en anglais, les huiles essentielles.

## 2 PRINCIPES

Sauf indication contraire, les principes énoncés ci-après sont applicables aussi bien en anglais qu'en français. Dans chaque exemple, le nom français est indiqué en premier lieu et est suivi du nom anglais correspondant entre crochets.

**2.1** Pour distinguer les huiles essentielles des huiles grasses, l'expression « Huile essentielle de . . . [Oil of . . .] » doit être utilisée pour désigner les premières.

**2.2** Les mots « Huile essentielle de . . . [Oil of . . .] » seront suivis de la désignation usuelle communément acceptée de la plante.

EXEMPLES :

Huile essentielle de lavande [Oil of lavender]

Huile essentielle de bois de rose [Oil of rosewood]

Huile essentielle de bergamote [Oil of bergamot]

**2.3** Lorsque la plante n'a pas de nom vulgaire communément accepté, le nom botanique complet sera utilisé (noms de genre, d'espèce et d'auteur).

EXEMPLES :

Huile essentielle d'*Eucalyptus globulus* Labillardière [Oil of *Eucalyptus globulus* Labillardière]

Huile essentielle de *Leptospermum citratum* Challinor, Cheel, Penfold [Oil of *Leptospermum citratum* Challinor, Cheel, Penfold]

Lorsque l'espèce botanique comprend plusieurs types chimiques différenciés par les huiles essentielles obtenues, on précisera le nom du principal constituant chimique caractéristique.

EXEMPLES :

*Eucalyptus dives* Aiton — riche en cinéole [*Eucalyptus dives* Aiton, cineole rich]

*Eucalyptus dives* Aiton — riche en pipéritone [*Eucalyptus dives* Aiton, piperitone rich]

Les hybrides interspécifiques seront désignés dans le texte par le nom commun et dans la définition de l'huile essentielle par les binômes latins des espèces génitrices (mâles et femelles), selon les règles usuelles de nomenclature botanique.

EXEMPLE :

Lavandin (*Lavandula angustifolia* P. Miller × *Lavandula latifolia* (Linnaeus F.) Medikus)

Lorsque l'huile essentielle provient exclusivement de certaines variétés ou de certains clones de la même espèce, on spécifiera le nom généralement adopté de la variété ou du clone.

EXEMPLES :

Huile essentielle de lavande Maillette [Oil of lavender Maillette]

Huile essentielle de lavande Matherone [Oil of lavender Matherone]

**2.4** Si plusieurs parties de la plante peuvent être utilisées pour l'extraction de l'huile essentielle, le nom de la partie employée devra précéder la désignation usuelle de la plante en français, et la suivre en anglais.

EXEMPLES :

Huile essentielle de feuilles de giroflier [Oil of clove leaf]

Huile essentielle de griffes de giroflier [Oil of clove stem]

**2.5** La même désignation usuelle pouvant être donnée à des plantes d'espèces distinctes provenant de différentes parties du monde, il est souvent nécessaire de distinguer les espèces par l'indication du lieu géographique dont la plante est originaire. Dans ce cas, le nom du pays ou de la région devra suivre la désignation usuelle de la plante en français, et la précéder en anglais.

EXEMPLES :

Huile essentielle de saffras du Brésil [Oil of Brazilian saffras]

Huile essentielle de saffras de l'Amérique du Nord [Oil of North American saffras]

2.6 Des plantes de même espèce botanique peuvent croître naturellement dans des régions géographiques différentes. Leurs huiles essentielles peuvent avoir des caractères physiques et chimiques différents. On les distinguera en faisant suivre le nom de l'huile essentielle par le nom de la région, ces deux noms étant séparés par une virgule.

EXEMPLES

Huile essentielle de romarin, France [Oil of rosemary, France]

Huile essentielle de romarin, Espagne [Oil of rosemary, Spain]

D'autre part, des plantes de même espèce peuvent avoir été introduites dans des régions autres que celles dont elles sont originaires. Ces plantes peuvent ne pas présenter de différences morphologiques, mais leurs huiles essentielles peuvent avoir des caractères physiques et chimiques différents. Dans ce cas aussi, il est important de préciser le lieu de production tout en rappelant l'origine primitive. Pour cela, on doit indiquer, après le nom de l'huile essentielle, le type suivi du nom du lieu de production, entre parenthèses.

EXEMPLE :

«Huile essentielle de citronnelle type Java [Oil of Java citronella]» indique seulement que cette huile essentielle a été produite à partir de la plante connue comme étant la citronnelle de Java, c'est-à-dire *Cymbopogon nardus* (Linnaeus) W. Waston var. *maha-pengiri* Winter. S'il est nécessaire d'indiquer où l'huile essentielle a été produite, une indication supplémentaire doit être donnée.

EXEMPLE :

Huile essentielle de citronnelle type Java (Formose) [Oil of Java citronella (Formosa)]

2.7 Lorsque l'huile essentielle d'une plante peut être obtenue par différents procédés, la méthode utilisée doit être indiquée à la fin du titre, précédée d'une virgule.

EXEMPLES :

Huile essentielle de citron d'Italie, obtenue par expression [Oil of lemon, Italy, obtained by expression]

Huile essentielle de lime de l'Amérique Centrale, obtenue par expression [Oil of West Indian lime, obtained by expression]

Huile essentielle de limette de l'Amérique Centrale, obtenue par distillation [Oil of West Indian lime, obtained by distillation]

2.8 Ces remarques concernent seulement la dénomination. Le nom botanique correct de l'espèce ou de la variété de la plante, ainsi que les précisions sur l'origine et le mode de production de l'huile essentielle sont donnés dans les Normes Internationales correspondantes, sous les titres «Objet et domaine d'application» et «Définition».

En ce qui concerne le nom botanique, se référer à la Norme Internationale correspondante ou aux plus récents travaux de l'ISTA et au *Preliminary Report Importance* de l'International Bureau of Plant Taxonomy and Nomenclature, Utrecht, qui contient les accords des derniers Congrès internationaux de botanique.